

2014

*L'explication des quatre règles n°11*



*Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân*

*[www.spfbirmingham.com](http://www.spfbirmingham.com)*

*3/22/2014*

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit :

L'auteur (Cheikh Al-Islâm Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb) –qu'Allah lui fasse miséricorde dit:

"Et la preuve est la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) :

"Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah. Puis, s'ils cessent (ils seront pardonnés car) Allah observe bien ce qu'ils œuvrent".

Sourate Al-Anfâl v.39.

Et la preuve du Soleil et de la Lune est Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune: ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez".

Sourate Foussilat v.37.

Et la preuve des Anges est Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Et il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs Anges et Prophètes. Vous commanderait-il de rejeter la Foi, vous qui êtes Musulmans?".

Sourate Âli 'Imrân v.80.

Et la preuve des Prophètes est Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"(Rappelle-leur) le moment où Allah dira: "Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui a dit aux gens: "Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?". Il dira: "Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand Connaisseur de tout ce qui est inconnu".

Sourate Al-Mâidah v.116.

Et la preuve des vertueux est Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa

miséricorde et craignent Son châtement. Le châtement de ton Seigneur est vraiment redouté".

Sourate Al-Isrâ~ v.57.

Et la preuve des arbres et des pierres est Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Que vous en semble [des divinités], Lât et 'Ouzzâ ainsi que Manât, cette troisième autre?".

Sourate An-Najm v.19-20.

Et le hadîth d'Abou Wâqid Al-Laythî –qu'Allah l'agrée– qui dit :

"Nous sortîmes avec le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ vers Hounayn alors que nous étions récemment convertis à l'Islam et les associateurs avaient un jujubier auprès duquel ils restaient et sur lequel ils accrochaient leurs armes qui était appelé Dhât Anwât.

Nous sommes donc passés près d'un jujubier et nous dûmes :

"Ô Messager d'Allah ! Donne-nous un Dhât Anwât comme ils ont un Dhât Anwât. Jusqu'à la fin du hadîth".

L'explication de Cheikh 'Abdoullâh Al-Boukhârî qu'Allah le préserve :

- "Le quatrième angle :

Dans le contexte de ces preuves, à sa parole :

Et la preuve du Soleil et de la Lune, la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) :

"Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune: ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez".

Sourate Foussilat v.37.

C'est-à-dire que le témoin argumentatif de cette preuve est le quatrième angle :

La parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) : "Ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune".

Car il y a en cela la mise en évidence du fait qu'il y a des gens qui se prosternent pour le Soleil et pour la Lune et c'est pour cela qu'Allah Le Très-Haut a interdit de se prosterner pour eux et a ordonné le contraire de cela qui est de se prosterner pour Lui qui les a créés.

Et l'interdiction d'Allah Le Très-Haut de se prosterner pour le Soleil et la Lune est aussi en réalité une preuve de Son interdiction d'adorer toutes les créatures par tout genre d'adoration et la preuve est qu'Il a ordonné de se prosterner pour Lui qui est l'un des genres d'adorations.

Est-ce clair ?

- Le cinquième angle :

Et la preuve des Anges est La parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) :

"Et il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs Anges et Prophètes. Vous commanderait-il de rejeter la Foi, vous qui êtes Musulmans?".

Sourate Âli 'Imrân v.80.

Et la preuve des Prophètes est Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"(Rappelle-leur) le moment où Allah dira: "Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: "Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?". Il dira: "Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, Le grand Connaisseur de tout ce qui est inconnu".

Sourate Al-Mâidah v.116.

Je<sup>1</sup> dis :

Sa parole –qu'Allah lui fasse miséricorde– "Et la preuve des Anges" :

L'imam Ibn Kathîr –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit dans son Exégèse :

"C'est-à-dire qu'Allah Le Très-Haut ne vous ordonne d'adorer personne si ce n'est Lui : Ni Prophète envoyé ni Ange rapproché car Il a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Vous commanderait-il de rejeter la Foi, vous qui êtes Musulmans?".

---

<sup>1</sup> N.d.t : C'est-à-dire Cheikh 'Abdoullâh Al-Boukhârî qu'Allah le préserve.

Sourate Âli 'Imrân v.80.

C'est-à-dire : ne fait cela que celui qui a appelé à adorer autre qu'Allah et quiconque appelle à adorer autre qu'Allah aura appelé à la mécréance et les Prophètes n'appellent qu'à la Foi qui est d'adorer Allah Seul sans Lui donner d'associé comme Il a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messenger à qui Nous n'ayons révélé: "Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc".

Sourate Al-Anbiyâ~ v.25.

Et Il a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: "Adorez Allah et écarterez-vous du Tâghout".

Sourate An-Nahl v.36.

Et Il a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Et demande à ceux de Nos messagers que Nous avons envoyés avant toi, si Nous avons institué, en dehors du Tout Miséricordieux, des divinités à adorer?".

Sourate Az-Zoukhrouf v.45.

Et Il a dit informant au sujet des Anges (ce dont la traduction du sens est) :



"Et quiconque d'entre eux dirait: "Je suis une divinité en dehors de Lui". Nous le rétribuerons de l'Enfer. C'est ainsi que Nous rétribuons les injustes".

Sourate Al-Anbiyâ~ v.29.

Est-ce clair ?

- Le sixième angle :

Dans sa parole :

Et la preuve des Prophètes est Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"(Rappelle-leur) le moment où Allah dira: "Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui a dit aux gens: "Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?". Il dira: "Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, Le grand Connaisseur de tout ce qui est inconnu".

Sourate Al-Mâidah v.116.

L'imam Ibn Kathîr a dit dans son Exégèse :

"Ceci fait partie de ce qu'Allah dira à Son serviteur et Son Messager 'Îsâ le fils de Maryam عليه السلام le Jour du Jugement Dernier en présence de ceux qui l'ont pris lui et sa mère comme divinités en dehors d'Allah (ce dont la traduction du sens est) :

"(Rappelle-leur) le moment où Allah dira: "Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui a dit aux gens: "Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?"".

Sourate Al-Mâidah v.116.

Il dit qu'Allah lui fasse miséricorde :

"Et ceci est une menace aux chrétiens et une réprimande et un reproche sévère en public.

C'est ce qu'ont dit Qatâdah et d'autres".

Jusqu'à ce qu'il dise :

"Et Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire!".

Il dit –et regarde ce point sur lequel il attire l'attention– :

"Ceci a été facilité –par Allah à 'Îsâ– à ce qu'il soit plein de politesse dans sa réponse parfaite –car il fut plein de politesse dans sa réponse avec Allah Le Très-Haut– :

"Il dira: "Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, Le grand Connaisseur de tout ce qui est inconnu".

Sourate Al-Mâidah v.116.

Et ceci fait partie des bonnes manières.

Et le savantissime As-Sa'dî –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit expliquant la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) :

"Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire!".

Sourate Al-Mâidah v.116.

Il dit :

"C'est-à-dire : Il ne sied pas et il ne convient pas que je déclare quelque chose qui ne fasse pas partie de mes caractéristiques ni de mes droits".

Qu'est-ce ?

"Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?".

"Il ne sied pas et il ne convient pas que je déclare quelque chose qui ne fasse pas partie de mes caractéristiques ni de mes droits car nul parmi les créatures : ni les Anges rapprochés ni les Prophètes envoyés ni qui que ce soit d'autre n'a le droit ou le mérite en la Divinité mais au contraire tous sont des serviteurs qui sont administrés et des créatures assujetties – C'est-à-dire : à Son ordre !–".

Fin de sa parole qu'Allah lui fasse miséricorde.

- Le septième angle :

Il<sup>2</sup> dit :

" Et la preuve des vertueux est Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur".

Jusqu'à la fin du verset.

Sourate Al-Isrâ~ v.57.

Al-wasîlah (dans le verset) est l'obéissance et le rapprochement car parmi les sens du tawassoul c'est le rapprochement et donc al-wasîlah est le rapprochement.

L'auteur d'Al-Qâmous a dit :

"Wassala ilâ Allah ta'âlâ tawsîlan : il a fait une action par laquelle il se rapproche de Lui : comme tawassoul".

Fin de citation qu'Allah lui fasse miséricorde.

Et donc Sa parole dans le verset (dont la traduction du sens est) :

"Ils cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur" : c'est-à-dire qu'ils cherchent à se rapprocher de leur Seigneur par l'obéissance et donc en se basant sur cela il est obligatoire au serviteur de prendre pour moyen de se rapprocher

---

<sup>2</sup> N.d.t : Cheikh Al-Islâm Moh<sub>h</sub>ammad bin 'Abdil-Wahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde.

d'Allah ce qui lui est légiféré ou ce qui lui est permis comme moyen de se rapprocher de Lui.

Est-ce clair ?

Il ne t'est pas permis de prendre ce qui n'est pas permis pour moyen de te rapprocher d'Allah.

Il te n'est légiféré ou il ne t'est préférable de prendre pour moyen de te rapprocher de Lui que ce qu'Il t'a légiféré dans Son Livre ou par la parole de Son Messenger *صلى الله عليه و سلم*.

Et donc quiconque prend des intermédiaires parmi les créatures entre lui et Allah les invoquant et les prenant pour moyen de se rapprocher d'Allah et les utilisant comme intercesseurs auprès d'Allah aura alors pris comme moyen de se rapprocher d'Allah ce qui n'est pas permis et il aura associé en cela à Allah autre que Lui.

Il a été rapporté dans les deux Authentiques ce qui met en évidence la raison pour laquelle ce verset a été révélé :

Il a été rapporté de 'Abdoullâh bin Mas'oud –qu'Allah Le Très-Haut l'agrée– qu'il a dit :

"Il y avait des êtres humains qui adoraient des Djinns mais les Djinns se sont convertis à l'Islam alors que les êtres humains sont restés attachés à leur religion".

C'est-à-dire à leur adoration alors que les Djinns quoi ?

Ils se sont convertis à l'Islam.

Et dans une autre version :

"Des Djinns étaient adorés et ils se sont convertis à l'islam".

Est-ce clair ?

Le très savant As-Sa'dî –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit :

"Allah Le Très-Haut a informé que ceux qu'ils adorent en dehors de Lui sont affairés et occupés par leur préoccupation à adorer Allah et à chercher le moyen de se rapprocher d'Allah Le Très-Haut.

"Ceux qu'ils invoquent" : C'est-à-dire parmi les Prophètes et les vertueux et les Anges : "cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur" : C'est-à-dire qu'ils sont en compétition dans le fait de se rapprocher de leur Seigneur et ils font ce qu'ils peuvent comme actions vertueuses qui rapprochent de Lui et de Sa Miséricorde : "Et craignent Son châtement" : et donc ils s'écartent de tout ce qui les fait arriver au châtement : "Le châtement de ton Seigneur est vraiment redouté".

Et donc ils s'écartent de tout ce qui les fait arriver au châtement : "Le châtement de ton Seigneur est vraiment redouté" : C'est-à-dire que c'est celui au sujet duquel il est obligatoire de redouter fortement et de se protéger de ses causes.

Et ces trois choses :

La crainte et l'espoir et l'amour par lesquelles Allah a décrit ceux-là qui sont proches de Lui, (ces trois choses) sont le fondement et la matière

dans tout bien et celui pour lequel elles sont concrétisées ces affaires sont concrétisées et si le cœur en est vide alors les biens s'écartent de lui et les maux l'entourent.

Et les signes du cœur ou les signes de l'amour sont ce qu'Allah a dit : que le serviteur fasse des efforts dans la mise en application de tout acte qui le rapproche d'Allah et qu'il soit en compétition dans tout acte d'adoration en vouant de manière sincère tous les actes à Allah et à les conseiller et qu'il les fasse de la manière la plus parfaite qui soit possible et quiconque prétend aimer Allah par autre que cela est un menteur".

Fin du deuxième cours d'explication de l'épître "Les quatre règles" de Cheikh Al-Islâm Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb –qu'Allah lui fasse miséricorde– par Cheikh 'Abdoullâh Al-Boukhârî qu'Allah le préserve.

#### ❖ Traduction du troisième cours :

Nous terminons les angles qui restent concernant la troisième règle et nous nous étions arrêtés au huitième angle et nous avons parlé au sujet du septième angle.

#### ▪ Le huitième angle :

Au sujet de ce que le cheikh –qu'Allah lui fasse miséricorde– a utilisé comme preuve concernant l'adoration par certains d'entre eux des arbres et des pierres.

Il dit :

"Et pour preuve des arbres et des pierres la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) :

"Que vous en semble [des divinités], Lât et 'Ouzzâ ainsi que Manât, cette troisième autre?".

Sourate An-Najm v.19-20.

Donc le cheikh a cité ici –et c'est le huitième angle comme je l'ai dit– le verset de sourate An-Najm et c'est la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

"Que vous en semble [des divinités], Lât et 'Ouzzâ ainsi que Manât, cette troisième autre?".

Sourate An-Najm v.19-20.

Al-Lât était un homme vertueux qui préparait de la farine fine mélangée avec du beurre fondu pour les pèlerins et le donnait à manger aux pèlerins et donc lorsqu'il mourut ils ont construit sur sa tombe un édifice et ils ont mis sur cet édifice des voiles et il fut adoré en dehors d'Allah et (la tribu de) Thaqîf l'adora et cet édifice fut détruit par Khâlid bin Al-Walîd –qu'Allah Le Très-Haut l'agrée– après la conquête de la Mecque.

Et Al-'Ouzzâ était un arbre sur lequel il y avait un édifice et des voiles aussi et se trouvait dans la vallée du palmier qui s'appelle Wâdî Nakhlah entre la Mecque et At-Tâif et Qouraïch vénérait Al-Ouzzâ à tel point qu'Abou Soufiân –qu'Allah Le Très-Haut l'agrée– a dit le jour de Ouhoud avant sa conversion à l'Islam :

"Nous avons Al-Ouzzâ et vous n'avez pas de 'Ouzzâ".

Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ répondit alors par sa parole :

"Allah est notre Protecteur et vous n'avez pas de protecteur".



Et le hadîth se trouve dans l'Authentique d'Al-Boukhârî d'après la narration de 'Abdoullâh ibn Mas'oud qu'Allah Le Très-Haut l'agrée.

Et au sujet d'Al-Manât : ce qui est correct c'est que c'était un rocher.

Un grand rocher près de la montagne et de la vallée de Qoudayd entre la Mecque et Médine et c'est un endroit connu et il a été rapporté dans l'Authentique d'Al-Boukhârî d'après la narration de 'Âichah –qu'Allah Le Très-Haut l'agrée– qu'elle a dit :

"C'est une idole entre la Mecque et Médine".

Elle fut cassée par 'Alî ibn Abî Tâlib qu'Allah Le Très-Haut l'agrée.

Ce verset indique –le verset de sourate An-Najm– que les associateurs à l'époque du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : certains adoraient les arbres et certains adoraient les pierres et certains adoraient les vertueux mais de plus certains juraient par eux. C'est-à-dire qu'ils juraient par ces choses qu'ils adoraient en dehors d'Allah Le Très-Haut et qu'ils prenaient comme objets d'adoration en dehors d'Allah Le Très-Haut et eux avec cela croyaient que la bénédiction les touchait par cela et c'est pour cela qu'ils espéraient en leur intercession et ils demandaient leur intercession etc.

Et donc chercher la bénédiction de ces choses et leur demander l'intercession fait partie de l'association à Allah Le Très-Haut car cela fait partie des actes des associateurs qu'Allah nous en préserve.

- Le neuvième angle :

Le cheikh a cité à la fin de cette règle le hadîth d'Abou Wâqid Al-Laythî –qu'Allah Le Très-Haut l'agrée– et le cheikh –qu'Allah lui fasse miséricorde– n'a pas indiqué qui a rapporté le hadîth, c'est-à-dire qu'il n'a pas cité qui a rapporté le hadîth et l'a cité, ainsi que son authenticité ou pas.

Et la règle est que la parole au sujet de la compréhension d'un hadîth découle de son authenticité et donc il faut absolument qu'il soit authentique.

Et quoiqu'il en soit le hadîth est authentique, le hadîth d'Abou Wâqid Al-Laythî qu'Allah l'agrée.

Le hadîth est authentique et a été rapporté par At-Tirmidhî dans son Jâmi' et il a dit que c'est un hadîth hasan sahîh et il a aussi été rapporté par An-Nasâi dans Al-Koubrâ et l'imam Ahmad dans Al-Mousnad et Ibn Hibbân dans son Authentique qui l'a jugé authentique et par d'autres.

Et comme je l'ai dit le hadîth a été rapporté de manière authentique du Messager d'Allah ﷺ.

Abou Wâqid dit :

"Nous étions sortis avec le Prophète ﷺ vers Hounayn".

Hounayn est une vallée entre At-Tâif et la Mecque mais plus proche de la Mecque qui est à peu près à 26 miles à l'est de la Mecque et la bataille célèbre y eut lieu : La bataille de Hounayn qui eut lieu au mois de Chawwâl en l'an 8 de l'Hégire.

La huitième année après l'Hégire du Prophète ﷺ.

Il dit :

"Nous étions sortis avec le Prophète ﷺ vers Hounayn alors que nous étions fraîchement convertis à l'Islam" : c'est-à-dire que nous étions dans la mécréance il y a peu de temps.

C'est-à-dire que notre conversion à l'Islam était il y a peu de temps.

"Et les associateurs avaient un jujubier auprès duquel ils restaient" : Al-'oukouf : c'est al-iqâmah : la résidence sur une chose dans un endroit et fait partie de ce sens la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

"Que sont ces statues auxquelles vous vous attachez?".

Sourate Al-Anbiyâ v.52.

Il dit :

"Auprès duquel ils restaient et ils y attachaient leurs armes" :

Le sens de Yanoutoun : c'est-à-dire : You'alliqoun : ils y attachaient leurs armes.

"Qui était appelé Dhât Anwât. Et donc nous passâmes près d'un jujubier et nous dîmes :

"Ô Messager d'Allah ! Donne-nous un Dhât Anwât comme ils ont un Dhât Anwât. Al-hadîth". Jusqu'à la fin du hadîth.

Et le sens d'al-hadîth : jusqu'à la fin du hadîth.

Et la suite du hadîth est que le Prophète ﷺ a dit :

"Allah est Le plus Grand !

Ce sont certes les voies !

Vous avez dit –par Celui qui détient mon âme dans Sa Main– comme les Fils d’Israël ont dit (à Moïse) (ce dont la traduction du sens est) :

"Ils dirent: "Ô Moïse, désigne–nous une divinité semblable à leurs dieux". Il dit: "Vous êtes certes des gens ignorants".

Sourate Al–A’râf v.138.

Ce hadîth, le hadîth d’Abou Wâqid Al–Laythî qu’Allah Le Très–Haut l’agrée– indique que les associateurs restaient auprès d’un jujubier et y résidaient et la raison pour laquelle ils y résidaient est qu’ils cherchaient la bénédiction par ce jujubier.

La raison pour laquelle ils y restaient et y résidaient et y accrochaient les arbres c’était la bénédiction ou de chercher la bénédiction par ce jujubier et de le vénérer.

Et c’est pour cela qu’ils y accrochaient quoi ?

Ils y accrochaient les armes et c’est pour cela qu’il fut appelé Dhât Anwât et il (l’arbre) était adoré en dehors d’Allah.

Il y a donc dans ce hadîth que leur adoration était qu’ils cherchaient la bénédiction par cet arbre.

Par quoi était–il adoré (cet arbre) ?

Par at–tabarrouk : le fait de chercher la bénédiction et at–ta’dhîm : la vénération.

Le hadîth indique donc l’interdiction d’imiter les gens de la période préislamique et les gens du Livre dans ce qu’ils faisaient à l’exception faite de ce qui a été rapporté dans notre religion indiquant que c’est licite et permis.

C'est-à-dire que ce n'est pas que toutes les actions que faisaient les associateurs sont interdites.

Ce n'est pas que tout ce que font les associateurs ou les gens de la période préislamique ou les gens du Livre est interdit : il y a des actions qui ont été approuvées par l'Islam n'est-ce pas ?

Comme la véracité et le fait de tenir ses engagements etc.

La générosité et le courage et l'Islam les a codifiées et corrigées et définies.

Et il y en a au sujet desquelles notre religion est venu les réfutant et les annulant et mettant en garde contre elles et cette action (dans le hadîth d'Abou Wâqid) en fait partie.

Je veux dire par là l'action qui a été rapportée dans le hadîth d'Abou Wâqid qu'Allah Le Très-Haut l'agrée.

Et l'interdiction se trouve aussi dans ce hadîth :

Le Prophète صلى الله عليه و سلم a considéré le fait de demander un arbre –ils ont demandé qu'ils aient un arbre comme ceux-là avaient un arbre– et donc le Prophète صلى الله عليه و سلم a considéré le fait de demander un arbre comme ils ont fait comme faisant partie du fait d'imiter les associateurs et il leur a donné comme preuve de cela la parole d'Allah (vous avez dit comme les Fils d'Israël ont dit à Moïse) (ce dont la traduction du sens est) :

"Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux".

Sourate Al-A'râf v.138.

Ceci est donc une règle très importante.

Rappelle-toi cette règle !

Et il y a aussi dans le hadîth en terme de compréhension la peur de l'association et ce car il se peut qu'un individu juge quelque chose comme convenable –je pense que tu ne filmes pas ! Je répète : je n'autorise pas de filmer ! Je ne vise pas un individu spécifique mais un frère ne sait pas ou c'est sa première rencontre et il vole des images ! Je ne le permets pas ! Qu'Allah vous bénisse ! Et il n'y a de capacité ni de puissance qu'en Allah ! Quant à cette fitnah qui est généralisée et par laquelle beaucoup sont éprouvés ! Ils ne font rien sans qu'ils ne le filment ! Nous demandons à Allah de nous préserver et de nous protéger !– je dis :

Il y a dans ce hadîth la peur de l'association car il se peut qu'un individu juge quelque chose comme convenable pensant que cela le rapproche d'Allah alors que cela l'éloigne d'Allah mais de plus cela le rapproche des causes de la Colère d'Allah.

Prends donc garde !

Ce n'est pas toute chose que tu juges convenable qui est convenable dans la religion.

Il est obligatoire que cela soit autorisé dans la religion.

Est-ce clair ?

(A suivre inchaa Allah)...